

Inondations : pourquoi a-t-on cessé de limiter les risques ?

A Morlaix deux phénomènes distincts sont à traiter :

- l'accroissement continu des débits dus à l'augmentation de surfaces de ruissellement en amont
- le phénomène climatique se superposant aux grandes marées. En aval

Dès 1974, on savait que le passage sous la ville se faisait mal à cause de travaux ayant encombrés les rivières mais aussi à cause du « trop plein du port » qui freinait l'accès vers la mer.

Depuis 2000 on est sûr, qu'en dehors des grandes marées, le débit des écluses et des vannes associées est insuffisant, parce que inférieur au débit de crues « décennales » des rivières. La dernière crue de Noël 2013, du même type, l'a confirmé.

Et pourtant, l'année dernière les 5 vannes de « réglage du niveau du bassin » ont été changées sans que leur débit soit modifié, ou qu'une vanne ne soit ajoutée. « Pas dans le cahier des charges » m'a-t-on répondu quand j'ai consulté le dossier. Dommage non ?

De même l'assemblée plénière de Morlaix communauté a voté la réparation des écluses « à l'identique », à une écrasante majorité, malgré la protestation de quelques conseillers. L'appel d'offre est en cours sans que le débit des rivières et l'augmentation du niveau des marées ne soient pris en compte. Re-dommage !

D'autant plus que le parlement Européen a voté des sommes colossales pour faire face au phénomène (sauvetage de Venise et des Pays Bas, entre autres).

Le dossier de Morlaix est relativement simple, comparé à ces travaux pharaoniques.

Au moins pour les premières mesures, permettant d'éliminer des inondations comme celles de 2000 et de 2013.

Par exemple :

- augmentation du débit des vannes et vanteaux d'écluse
- augmentation du volume du port par désenvasement maximum (au lieu du « coup de balais de piscine actuel, inopérant et coûteux) pour créer un « tampon de surcote » maximum.
- Rehaussement du mur aval et, probablement, changement du système de porte (axes horizontaux dans la plupart des nouvelles écluses).

Viendront peut-être ensuite les barrages écrêteurs et décanteurs de vase, en amont...

Encore faut-il présenter un dossier de candidature !

NDLR : Michel Marzin propose à toutes les personnes et associations intéressées de participer à la création d'une association de « défense contre les inondations dans le Pays de Morlaix ». L'association « Morlaix écologie » accepte de servir de support dans l'intervalle pour proposer une première date de réunion. (Adresse mail : « morlaix.écologie@free.fr ».)